

Le Président :

T. 04 79 75 93 30 F. 04 79 75 76 00 presidence@savoie.cci.fr

> COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE MAURIENNE - ARVAN 3CMA Jean-Paul MARGUERON Centre d'Affaires et de Ressources 73300 ST JEAN DE MAURIENNE

Nos réf. : ACT-73S-2024-02_3856233 Vos réf. : JPM/RA/CCO/MLG-2024-02-012

Objet : Modification n°1 du PLU de Saint-Jean-de-Maurienne

Chambéry, le 22/02/2024

Monsieur le Président,

Vous nous avez sollicités pour émettre un avis sur le projet de modification n°1 du PLU de la commune de Saint-Jean-de-Maurienne et nous vous en remercions.

Nous avons pris connaissance avec attention des différentes pièces constitutives de ce projet. Cette modification du PLU de Saint-Jean-de-Maurienne n'appelle pas de remarques particulières de notre part.

La carrière de Saint-Jean-de-Maurienne est une exploitation importante pour notre territoire puisqu'elle fournit des matériaux essentiels à plusieurs entreprises régionales, dont celle de Placoplatre et de Vicat. En assurant un approvisionnement local en plâtre et en ciment, elle répond aux besoins cruciaux des acteurs du secteur de la construction, nombreux sur le territoire.

La convergence des intérêts des acteurs économiques locaux et de la population est primordiale afin que l'acceptabilité soit optimale.

Aussi, nous saluons la concertation engagée avec la Société des Gypses de Maurienne et les riverains. Cette démarche de dialogue renforce ainsi l'ancrage territorial du projet et reflète votre volonté à concilier au mieux les impératifs de développement de la SOGYMA avec la qualité de vie des habitants.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.